



CROUS DE NICE-TOULON

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine / cuisinier-ère, session 2019, dans l'académie de NICE.

La Directrice Générale du CROUS DE NICE-TOULON,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 1er avril 2019 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de NICE, au titre de l'année 2019 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine / cuisinier-ère, au titre de l'année 2019, dans l'académie de NICE :

Madame MONTEIRO Fatiha, attachée d'administration de l'Etat, présidente, Lycée René Goscinny, Drap.

Madame SENEZKO-ASSIBAT Lydia, attachée d'administration de l'Etat, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nice Toulon, Nice.

Monsieur LINOSSIER François, technicien principal de 1ère classe, expert, Conseil Départemental des Alpes Maritimes, Nice.

Monsieur MICHENEAU Patrick, agent de maîtrise, Lycée professionnel Léon Chiris Cuisine centrale, Grasse.

Monsieur STELLA Jean-Claude, agent de maîtrise, Lycée René Goscinny, Drap.

Madame BARRAL Mireille, directrice générale de CROUS groupe 2, suppléante, Centre régional des oeuvres universitaires et Scolaires, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

La Directrice Générale

Mireille BARRAL



Fait à Nice

, le 25 avril 2019